

## CONTEXTE ET IMPACT DE LA FCO

Plusieurs cas cliniques de Fièvre catarrhale ovine-sérotype 8 (FCO – 8) sont apparus chez des bovins et des ovins depuis début août 2023 dans le sud du Massif Central. Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufler, des ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin).

La FCO – 8 est une maladie vectorielle transmise par les moucheron (Culicoïdes). En l'absence de programme de lutte en France continentale, elle circule librement depuis sa réémergence en France en 2015 (maladie enzootique). Toutefois, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) vient de démontrer qu'il s'agit d'une nouvelle souche de sérotype 8 ce qui explique en partie la réapparition de nombreux signes cliniques en élevage. En cas de suspicion, l'éleveur doit contacter son vétérinaire afin de faire des analyses de confirmation et une déclaration à la DDPP. Tant qu'il s'agit du sérotype 8, il n'y a aucune modification des exigences pour les mouvements aux échanges et aux exports.

La FCO engendre des pertes directes (mortalité) et indirectes (animaux malades, béliers stériles, baisse de la fertilité et de la prolificité des brebis, avortements, agnelages difficiles, mortinatalité). La gestion du risque FCO est possible avec la vaccination qui permet d'éloigner les dangers d'une crise FCO en élevage. Compte tenu des mutations observées sur cette souche, les études en cours semblent confirmer que les vaccins existant contre le sérotype 8 restent efficaces contre cette souche (*source : Laboratoire National de Référence (le 09/10/2023)*).

## Comment fonctionne la vaccination ?

La vaccination est un moyen préventif de contrer une infection. Elle consiste en l'injection de faibles doses de virus « inactivés » dans l'organisme, ce qui permet la mise en place d'une mémoire immunitaire qui va créer des anticorps spécifiques à l'agent pathogène auquel l'organisme est confronté. Certains vont pouvoir être stockés dans l'organisme et ainsi permettre une réaction rapide en cas de nouveau contact avec le même agent pathogène. Les mécanismes de défenses spécifiques seront accélérés et renforcés, permettant l'élimination rapide de l'agent et donc le non-développement de la maladie.

Les rappels vaccinaux sont importants pour conserver un taux d'anticorps spécifiques suffisant dans l'organisme et conserver les intérêts de la mémoire immunitaire.

## Pourquoi vacciner contre la FCO ?

La mémoire immunitaire acquise par la vaccination va permettre aux anticorps d'éliminer rapidement l'agent pathogène et donc de réduire, voire de supprimer le taux de charges virales dans le sang de l'animal. Ainsi, la propagation de la FCO sera moindre, la santé de l'animal et du troupeau seront préservés puisque les signes et lésions cliniques causés par le virus seront contrés par la vaccination.

La vaccination permet de protéger son cheptel, le voisinage et les autres animaux lors de rassemblement collectif.

## Quand vacciner ?

Les **périodes de lutte sont déconseillées pour vacciner** : en effet, l'administration d'un matériel pathogène, même maîtrisé pour stimuler le système immunitaire, peut entraîner des effets secondaires (fièvre) dans les 3 jours suivant la vaccination et/ou au moment du rappel suivant le schéma vaccinal.

Il est donc recommandé **d'éviter la vaccination** :

- **15 jours avant la mise à la lutte,**
- **1 mois après l'insémination ou la mise à la lutte,**
- Le dernier mois de gestation,
- Le premier mois de lactation en raison des baisses de production laitière.

Ces recommandations permettent d'éviter les rares cas d'avortement dus aux adjuvants du vaccin, mais également de réduire le stress occasionné par la manipulation des brebis et pouvant entraîner des risques d'avortement.

Pour les béliers, il est conseillé de vacciner au moins **2 mois avant la mise en lutte**.

**Pour planifier vos vaccinations FOOTVAX®, FCO, injection de CYDECTINE® et autres traitements, rapprochez-vous de votre vétérinaire.** Une seule contre-indication est à ce jour connue : ne pas traiter à la CYDECTINE® 1% les animaux ayant reçu le vaccin FOOTVAX®. Il est recommandé également de respecter un délai entre chaque vaccination, pour plus d'information, contactez votre vétérinaire.

## Qui vacciner ?

Les béliers doivent être vaccinés de façon prioritaire en raison des risques qu'occasionneraient un bélier stérile sur les résultats technico-économique de l'élevage.

La vaccination des brebis est importante pour éviter les avortements, la baisse de fertilité, la mortalité ou encore les difficultés lors des agnelages. La vaccination réduit également les risques de baisse de productivité laitière dus à une première exposition au virus, et permet donc d'éviter les retards de croissance des agneaux.

La vaccination des animaux peut être réalisée à partir de 2.5 mois.

A noter que seuls des animaux en bonne santé doivent être vaccinés.

## Avec quel vaccin ?

Il existe plusieurs vaccins pour lutter contre la FCO :

- **Syvazul®** : 1 injection et mise en place de l'immunité en 39 jours (laboratoire INOVET).  
**BTVPur®** : 2 injections à 21 jours d'écart, avec mise en place de l'immunité 21 jours après la deuxième dose (laboratoire Boehringer Ingelheim).
- **BlueVac BTV 8®** : 2 injections à 21 jours d'écart, avec mise en place de l'immunité 20 jours après la deuxième dose (laboratoire CZV)

L'immunité de l'animal va durer un an après la primo-injection, et nécessite donc des rappels annuels.

**Il est nécessaire de consulter votre vétérinaire afin qu'il vous conseille le schéma vaccinal le plus adapté à votre élevage et vous renseigner sur la disponibilité et les prix des vaccins.**

La vaccination peut être réalisée par l'éleveur, sauf si une certification est nécessaire pour la commercialisation de vos animaux. Dans ce cas, elle devra être réalisée par votre vétérinaire.

## Pour plus de sérénité...

Si vous êtes confrontés à un épisode de FCO, vous devez contacter votre vétérinaire afin de réaliser une PCR qui permettra de détecter la circulation du virus (virémie) sur le cheptel et de mettre en place des mesures de gestion (biosécurité).

Si vous voulez vous assurer de la fertilité de l'un ou de plusieurs de vos béliers et dans l'objectif de mettre en place un plan d'action rapide pour éviter des pertes de production importantes, il peut être intéressant de réaliser :

- **des échographies**, 45 jours après la date de sortie du bélier, qui permettront de connaître le taux de réussite de la mise à la reproduction, mais également (à partir de 60 j) de dénombrer les fœtus, et ainsi de réalotter les animaux afin d'adapter plus facilement leur alimentation à leurs besoins.
- une prise de sang sur quelques brebis du lot, 55 jours après la mise à la lutte, qui permettra aussi de détecter une éventuelle gestation (environ 8.50 € HT chez Terana pour mesurer le taux de progestérone dans le sang) et cela afin de savoir si le bélier est fertile ou non.

### Sources

• <https://hal.inrae.fr/hal-02683571/document>

• RCP Syvazul®

• Note vaccination GDS France « Cas cliniques de FCO : reconnaître et prévenir »

• RCP BTV®

• RCP BlueVac®